

de cent mille. Ils coûtaient donc de grosses sommes à un gouvernement sans ressources, mais qui n'osait pas licencier cette véritable armée, dans la crainte d'une émeute. — Cependant, le 21 juin, la commission exécutive décida que les ouvriers âgés de dix-huit à vingt-cinq ans pourraient s'engager dans l'armée, que les autres seraient dirigés dans les départements où de grands travaux avaient été décidés.

La fermeture des ateliers nationaux fut la cause d'une insurrection terrible qui dura quatre jours, du 23 au 26 juin. Les trois principaux centres de l'insurrection étaient le quartier du Panthéon, l'Hôtel de Ville, les quartiers Saint-Denis, Poissonnière et du Temple. Le général Cavaignac, investi de la dictature, fut chargé de combattre les révoltés. La lutte fut atroce; elle fit plus de trois mille victimes, parmi lesquelles plusieurs généraux et M^{sr} Affre, archevêque de Paris, qui était venu apporter des paroles de paix aux insurgés. — Le 26 juin, l'insurrection était définitivement vaincue; ses chefs furent traduits devant des conseils de guerre; douze mille combattants faits prisonniers furent déportés aux colonies.

Le 28 juin, le général Cavaignac abandonna la dictature, mais l'Assemblée lui confia le *pouvoir exécutif* (la commission exécutive avait donné sa démission le 25).

La Constitution du 12 novembre 1848. — La Constitution de 1848 donna le *pouvoir exécutif* à un PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE élu pour quatre ans par le suffrage universel. Il n'avait pas le droit de suspendre la promulgation des lois. Il n'était pas inviolable. Son mandat expiré, il n'était pas rééligible.

Le *pouvoir législatif* était confié à une Chambre unique appelée ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, composée de sept cent cinquante membres élus pour trois ans par le suffrage universel et au scrutin secret.

L'Assemblée n'avait pas le droit de déposer le Président;

vingt-cinq cailloux par jour. Le lundi il les transportait de droite à gauche et le mardi de gauche à droite, en les ménageant comme un trésor. Déjà, dans ce manège alternatif, les vingt-cinq cailloux lui avaient rapporté soixante-quinze francs, trois francs par caillou. Avec du temps et du soin, il espérait les élever au chiffre d'un napoléon la pièce. Que l'institution se prolongeât, et ils vaudraient leur pesant d'or. »